

PROGRAMME DE FORMATION

Intervenir en quartier ancien

(référence F10-1)

Objectifs

- Appréhender les fondamentaux de l'intervention en quartier ancien
- Connaître les outils de l'intervention publique en quartier ancien (incitatif, Lutte contre l'Habitat Indigne, Aménagement et substitution publique)
- Comprendre le rôle et les besoins d'articulation entre les différentes procédures à mobiliser
- Savoir élaborer un dispositif global d'intervention adapté au contexte et à ses enjeux propres
- Intégrer dans la conduite du projet, les déterminants méthodologiques propres aux financements THIRORI / RHI (condition de faisabilité économique des projets)

Public

Directeur, chef de projets, responsable d'opération, juriste, assistant(e) de responsable d'opération

Prérequis

Disposer d'une expérience pratique des opérations d'aménagement

Méthodes et support

Alternance d'exposés, d'exemples et de cas pratiques, échanges d'expériences. Un support de cours sera remis à chaque participant.

Durée

2,00 jour(s)
14:00 heures

Informations complémentaires

Intervenant

Formation animée par un consultant en Urbanisme et Habitat

Parcours formation

- Renouvellement urbain
- Directeur opérationnel
- Responsable d'opérations

Point fort

Cette formation vous fournira une vision d'ensemble des outils à disposition en quartier ancien et de leurs logiques sous-jacentes d'articulation au service d'une stratégie globale d'intervention

www.scet-formation.fr

SCET - 52, rue Jacques Hillairet 75612 PARIS cedex 12
SA au capital de 26 608 000€ RCS Paris 562 000 349 SIRET 562 000 349 02188
SCET Formation - Tél.: + 33 (0) 1 53 44 06 14 ou 06 42 – courriel : formation@scet.fr

Activité enregistrée sous le n° 11754199575 auprès du préfet de la région Ile-de-France - Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat



Pour tout renseignement complémentaire : formation@scet.fr

www.scet-formation.fr

SCET - 52, rue Jacques Hillairet 75612 PARIS cedex 12

SA au capital de 26 608 000€ RCS Paris 562 000 349 SIRET 562 000 349 02188

SCET Formation - Tél. : + 33 (0) 1 53 44 06 14 ou 06 42 – courriel : formation@scet.fr

Activité enregistrée sous le n° 11754199575 auprès du préfet de la région Ile-de-France - *Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat*



Contenu

La finalité de l'action publique en quartier ancien

Les clés de l'opérationnalité du projet urbain en quartier ancien

- Construire une stratégie à l'immeuble
- Des outils ciblés et complémentaires
- Une combinaison de modes opératoires

La boîte à outils de l'intervention publique en quartier ancien

- Notions et généralités
- Les outils de la Lutte contre l'Habitat Indigne (LHI)
- Dispositions communes à la protection des occupants
- Les outils incitatifs: l'OPAH (classique/RR/RU)
- L'Opération de Restauration Immobilière (ORI)
- Les outils de la maîtrise foncière et de la substitution publique
- Les outils de la revitalisation commerciale

Financer le recyclage immobilier et foncier en quartier ancien (THIRORI / RHI)

- Présentation des financements THIRORI / RHI
- Logiques de financement et montages opérationnels induits
- L'éligibilité d'une opération aux financements THIRORI / RHI

Les enjeux opérationnels induits

- La qualité de l'ingénierie préalable et pré-opérationnelle
- Les enjeux fondamentaux du projet
- Mobiliser les élus au titre de leur compétence en matière de LHI
- Articuler les compétences et les savoir-faire